

DROIT DE RÉPONSE art 13 de la loi 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse.

NON AU CARNAVAL AU CONSEIL MUNICIPAL

ELUS MAJORITÉ MUNICIPALE Publié Drancy, Média 16 au 30 avril 2021 par internet et papier

EN NOTRE QUALITÉ DE REPRÉSENTANT DU PERSONNEL SUR LISTE CGT,

Nous assumons l'application de la loi L2121-18-1 qui autorise la publicité des débats du conseil municipale du 3 avril 2021 (par tout moyens, internet, par vidéo et audio).

Cet acte d'information étant la finalisation de nos avis au comité technique, passage obligé avant décision du conseil municipal. Ceci quand les décisions ont une incidence sur les agents de la Ville de Drancy.

Continuité de nos mandats syndicaux, pour les délibérations sur le budget, pour le plan égalité Hommes / Femmes du personnel de la mairie et du Plan de formation 2021 à 2023.

La CGT a seule décidé cette action d'information au personnel de la Ville au vu des horaires, un samedi à 11 h du matin ceci en pleine pandémie.

En aucune façon la CGT, n'a établi un « cirque », n'a « conspirer » avec l'opposition politique du conseil municipal, son seul intérêt restait les agents de la Ville et le service public.

La CGT n'a besoin d'aucun accord de quiconque pour ses actions d'informations et d'applications des lois !

Les écrits des représentants majoritaires du conseil municipal ne restant que des mensonges honteux à Drancy qui a une histoire sur la liberté.

Ainsi, les votes du conseil municipal demandés par la Maire, le Député sont bien illégaux et ne respectent pas les lois, les libertés, syndicales et des citoyens. Le Préfet en a été informé ainsi que la justice.

Quand à l'amalgame politique des élus Majoritaire qui n'ose nous reconnaître en qualité d'agent de la Ville, de syndicalistes et nous collent de façon dédaigneuse, des fausses identités masquées par référence au Carnaval, elle ne trompera que ceux qui ne veulent entendre qu'une version sectaire des faits pour brouiller l'illégalité des décisions privant de libertés premières.

La vérité est donc rectifiée, la CGT a demandé l'annulation des délibérations concernant les agents de la Ville de Drancy et l'arrêt des discriminations, des agents, des syndicalistes, des citoyens que nous sommes.